

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le **24 OCT. 2023**

ID : 059-255902660-20231016-39-DE

SYNDICAT MIXTE  
SCHEMA DE COHERENCE  
TERRITORIALE FLANDRE DUNKERQUE

-----  
**Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte**  
**Séance du lundi 16 octobre 2023 à 14 heures**  
**Mairie de Grande Synthe**

-----  
**Présidence : Monsieur Martial BEYAERT**  
**Nombre de délégués en exercice : 15**  
**Date de convocation de séance : le 04/10/2023**

**Présents**

Martial BEYAERT

Président

André FIGOUREUX

Vice-Président

Michel DELFORGE, Christine GILLOOTS, Marie LERMYTTE, Pierre MARLE, Alain SIMON, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

**Absents et excusés**

Patrice VERGRIETE

Vice-Président

Didier BYKOFF, Franck DHERSIN, Jean-François MONTAGNE, Eric ROMMEL, Bertrand RINGOT, Valérie ROBERT

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Didier BYKOFF a donné pouvoir à Alain SIMON  
Eric ROMMEL a donné pouvoir à Martial BEYAERT  
Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Jean-Pierre VANDAELE

**Président de séance : Martial BEYAERT**

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le **24 OCT. 2023**

ID : 059-255902660-20231016-39-DE



## COMITE SYNDICAL DU SCOT DE LA REGION FLANDRE DUNKERQUE

LUNDI 16 OCTOBRE 2023 - 14 HEURES  
MAIRIE DE GRANDE SYNTHÉ

Nom et Prénom	Organisme	Signature
SINDON A	CUJ	
F? G? M? A? <i>(initials)</i>	CCMR	
Wynthe <i>(initials)</i>	CCHF	
MARLE <i>(initials)</i>	CCMF	
DELFORGE MICHEL	CCMF	
OLIVEZ-DUROISIN <i>(initials)</i>	DGS CCHF	
VANDAELE JP	CUJ	
VERSTRAET Laurie	Mairie Gravelines	
BESABET Martial	CUJ	
GILLOOTS Choustine	CUJ	

## DELIBERATION

### **Etude INSEE sur les prospectives démographique et économique dans le Dunkerquois**

Dans le cadre de projets d'implantation d'entreprises dans le Dunkerquois qui vont nécessairement conduire à la création d'emplois, le syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque a sollicité l'INSEE afin de l'éclairer sur la marche à franchir pour accueillir ces emplois potentiels dans un contexte de baisse démographique.

L'INSEE et le syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque s'engagent à réaliser en partenariat une étude sur les prospectives démographiques. Cette étude comprendra une analyse rétrospective et une analyse prospective détaillées dans la convention.

Un comité de pilotage sera mis en place. Il examinera, orientera et validera la réalisation de chaque étape de ce projet selon un calendrier défini.

L'étude sera conduite en partenariat entre l'INSEE et le syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque, sur une période de dix mois environ.

Durant les travaux d'étude, le syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque associera l'AGUR et les communautés membres au titre de leur expertise.

L'INSEE évalue le coût global de cette étude à 89 100,25 € TTC.

La contribution financière nette du syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque est chiffrée à 19 000 Euros TTC.

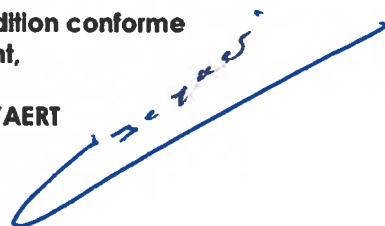
Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Approuve le partenariat avec l'INSEE pour une étude démographique et économique à la fois, rétrospective et prospective, du territoire du SCoT Flandre Dunkerque dont le coût total est estimé à 89 100,25 € TTC.  
La participation nette pour le syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque sera de 19 000 € TTC.
- Autorise le Président du syndicat mixte à signer la convention de partenariat entre l'INSEE et le syndicat mixte du SCOT de la région Flandre Dunkerque

**Fait et délibéré à Dunkerque, au siège du syndicat mixte, le 16 octobre 2023**

Pour expédition conforme  
Le Président,

Martial BEYAERT







Coopération public-public

## Convention de partenariat relative à une étude sur les perspectives démographique et économique dans le Dunkerquois

N° 2023T0016

### Entre

Le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique représenté par Madame Catherine RENNE, Directrice régionale de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques des Hauts-de-France, dont le siège se situe au 130 avenue du Président J.F. Kennedy, 59034 CS 70769 Lille Cedex (Siret 120 027 016 00365),

Ci-après dénommé « l'Insee »,

d'une part,

et

le Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de la région Flandre-Dunkerque représenté par Monsieur Martial BEYAERT, Président, dont le siège se situe : Pertuis de la Marine – BP 85530 – 59386 DUNKERQUE cedex 1.

Ci-après dénommé « le SMSCoT Flandre-Dunkerque »,

d'autre part,

Conjointement désignés les « partenaires ».

Il est convenu ce qui suit :

### Préambule

Plusieurs projets d'implantation d'entreprises ont récemment émergé dans le Dunkerquois. Ces projets sont à des degrés plus ou moins avancés et pourraient aboutir à des créations d'emplois. Citons pour exemple la gigafactory Verkor mais également l'implantation de deux EPR à Gravelines. D'ici 2030, le nombre d'emplois pourrait plus que doubler dans le périmètre du Grand port maritime de Dunkerque.

Dans le cadre du groupe de travail « logement et développement industriel » co-animé par la CUD et la sous-préfecture de Dunkerque, le SMSCoT Flandre-Dunkerque a sollicité l'Insee afin de l'éclairer sur la marche à franchir pour accueillir ces emplois potentiels dans un contexte de baisse démographique, demande appuyée par un courrier du Préfet des Hauts-de-France au Directeur général de l'Insee. Pour ce faire, le SMSCoT aimerait disposer de projections de population, d'actifs et de ménages à partir d'une hypothèse d'évolution annuelle du nombre d'emplois (directs et indirects sans distinction) défini par les acteurs du territoire. En s'appuyant sur les scénarios centraux qui projettent une baisse de la population active, l'utilisation de scénarios à façon éclairera sur les leviers possibles pour faire face à ces créations d'emploi potentielles : baisse du chômage ? hausse des navettes ? migrations résidentielles ?

Par conséquent, le SMSCoT Flandre-Dunkerque et l'Insee ont vu un intérêt partagé à s'engager dans la réalisation en commun de cette étude.

La présente convention relève de la coopération public-public prévue par l'article L 2511-6 du Code de la commande publique

### Article 1 – Objet de la convention

L'Insee et le SMSCoT Flandre-Dunkerque s'engagent à réaliser en partenariat une étude sur les perspectives démographique et économique dans le Dunkerquois permettant d'appréhender les enjeux pour faire face à une potentielle forte hausse de l'emploi dans les années à venir sur ce territoire. Chaque partenaire apporte sa contribution dans le respect de ses missions et de ses compétences. L'Insee publie l'étude et participe à ce titre à sa mission d'information générale.

La présente convention définit les conditions administratives, juridiques, financières et techniques du partenariat entre l'Insee et le SMSCoT Flandre-Dunkerque.

### Article 2 – Pilotage des travaux

Les travaux s'inscrivent dans une démarche de projet. À cette fin, un comité de pilotage est mis en place. Lors de réunions régulières, il examine, oriente et valide la réalisation de chaque étape du projet selon le calendrier prévisionnel figurant en annexe ; il arrête le contenu de la publication finale.

Le comité de pilotage est constitué de :

- pour l'Insee  
un chef de projets, deux chargés d'études et le chef de la division Études avec les acteurs publics régionaux ;
- pour le syndicat mixte du SCoT Flandre-Dunkerque
  - deux chargés de mission SCoT et ponctuellement le secrétaire général
  - trois représentants de l'Agence d'Urbanisme de Dunkerque (le directeur adjoint, la cheffe de projet SCoT et une socio-démographe).

Seront également associés à ce comité de pilotage des représentants du Sgar, de la Région, de la Dreetts et de la Dreal.

D'autres experts pourront également être associés aux travaux en tant que de besoin.

### Article 3 – Contenu de l'étude

L'étude permettra, dans un premier temps, d'établir un constat sur la situation démographique dans le Dunkerquois et ses alentours : quelle évolution de la population ? quel solde migratoire ? Une analyse rétrospective du marché du travail sera également réalisée : évolution de la population active, taux de chômage, navettes domicile-travail. Dans un deuxième temps, une analyse de scénarios centraux de population et d'actifs sera réalisée afin de mettre en avant les enjeux en cas d'augmentation forte de l'emploi dans un contexte de baisse démographique. Enfin, à partir d'une hypothèse de variations d'emploi fournie par le partenaire, l'étude essayera d'identifier les leviers pour faire face à cette hausse de l'emploi : baisse du chômage, augmentation des navetteurs, hausse du nombre d'actifs via des modifications des taux de migration ?

Le contenu détaillé de l'étude, ainsi que la méthodologie et les sources utilisées sont décrits dans l'annexe technique.

### Article 4 – Livrables et calendrier prévisionnel des travaux

Les travaux donneront lieu à :

- 1) une étude de 4 pages (Insee Analyses) rédigée conjointement par les partenaires et publiée en mai 2024 ;
- 2) d'éventuelles présentations publiques des résultats (Piver, conférence de presse, événements organisés par les partenaires...);
- 3) un communiqué de presse et des tweets sur le fil Twitter de l'Insee Hauts-de-France @InseeHDF accompagneront également cette sortie, voire une vidéo.

Le calendrier prévisionnel détaillé des travaux et la répartition des tâches figurent dans l'annexe technique.

### **Article 5 – Dispositions éditoriales**

L'étude sera publiée dans la ligne éditoriale de l'Insee « Insee Analyses Hauts-de-France ».

La publication portera les logos des partenaires.

La rédaction en chef est assurée par l'Insee.

La directrice des publications est la directrice régionale de l'Insee.

La publication sera mise en ligne sur le site internet de l'Insee et du SCoT Flandre Dunkerque. Elle sera consultable et téléchargeable gratuitement.

### **Article 6 – Protection juridique des données**

Les partenaires s'engagent à souscrire aux obligations résultant de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (règlement général sur la protection des données).

### **Article 7 – Propriété et utilisation des données**

Chaque partenaire reste titulaire des droits de propriété intellectuelle qu'il détient sur ses propres données ainsi que les outils et méthodes originales qu'il crée.

Après la publication de l'étude, les données échangées entre les partenaires peuvent être utilisées par chaque partenaire sous sa propre responsabilité. L'utilisation est toutefois subordonnée au respect de l'intégrité de l'information et des données, à la mention de la source et aux obligations mentionnées à l'article « Protection juridique des données ».

Ces dispositions ont une portée d'ordre général et demeurent applicables au-delà de la durée de la présente convention.

### **Article 8 – Coûts et financement**

Le coût total de l'opération définie dans la présente convention s'élève à 89 100,25 €.

Le détail des coûts et des contributions respectives des partenaires figure dans l'annexe financière.

Compte tenu de la participation de chaque partenaire aux coûts internes, et afin d'équilibrer les contributions respectives, le SMSCoT Flandre-Dunkerque versera à l'Insee la somme de 19 000 €.

### **Article 9 – Modalités de règlement**

La somme due à l'Insee par le SMSCoT Flandre-Dunkerque, soit 19 000 €, fera l'objet de deux versements :

- 12 000 € à la signature de la convention ;
- 7 000€ à la livraison de l'étude.

Le SMSCoT recevra un titre de perception (TP) par courrier ou via la plateforme Chorus-Pro. Le règlement interviendra par virement auprès de la Direction départementale des finances publiques de l'Essonne chargée du recouvrement.

Le règlement devra être effectué dès réception du TP, en respectant la date limite de paiement indiquée. Faute de quoi, la somme due sera aussitôt majorée de 10 % (article 55 III B de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010)



<b>Partenaire</b>	Syndicat Mixte du Schéma de Cohésion Territorial de la région Flandre-Dunkerque
<b>SIRET</b>	25590266000018
<b>APET</b>	8413Z

**Coordonnées des personnes ou des services assurant le suivi financier de cette convention :**

Partenaire	Nom de la personne ou désignation du service	Téléphone	Adresse mail
SMSCoT Flandre-Dunkerque	RENOU Catherine	03 28 58 06 53 06 51 18 58 78	<a href="mailto:c.renou@agur-dunkerque.org">c.renou@agur-dunkerque.org</a>
Insee	Direction générale de l'Insee Section des recettes non fiscales	01 87 69 51 80 01 87 69 51 79	dg75-recettes-non-fiscales- insee@insee.fr

## Article 10 – Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par le dernier des partenaires et est conclue jusqu'au 31 décembre 2024.

## Article 11 – Résiliation

### Résiliation par déclaration unilatérale de volonté d'un partenaire

La dénonciation de la présente convention doit être notifiée par lettre recommandée électronique ou postale, avec accusé de réception adressée aux autres partenaires.

La résiliation prendra effet un mois après la date de réception de cette lettre.

Les partenaires conviendront des prestations à réaliser pour la bonne fin de la présente convention.

En cas de dénonciation de la convention, chacun des partenaires s'engage à financer les travaux réalisés par prorata selon les règles de financement énoncées aux articles « Coût et financement » et « Modalités de règlement » de la convention et en se référant à l'annexe financière.

### Résiliation pour inexécution des obligations

En cas d'inexécution par l'un ou l'autre des partenaires de ses obligations au titre de la convention, la convention sera résiliée de plein droit 30 jours après une mise en demeure envoyée par lettre recommandée électronique ou postale avec accusé de réception restée sans effet.

### Cas de force majeure

On entend par cas de force majeure tout événement irrésistible, imprévisible et extérieur, rendant impossible l'exécution de tout ou partie des obligations contractuelles.

Le cas de force majeure suspend les obligations des partenaires pendant le temps où jouera la force majeure. Les obligations contractuelles reprennent dès que la force majeure cesse.

Les partenaires seront exonérés de toute responsabilité en raison de leurs manquements lorsque ceux-ci sont dus à un cas de force majeure.

## Article 12 – Modifications

Toute modification des dispositions de la présente convention, à l'exception des annexes, fera l'objet d'un avenant dûment signé par les partenaires.

## Article 13 – Litiges

Les partenaires conviennent de rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait survenir dans le cadre de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

À défaut d'un règlement amiable, tout litige sera soumis devant le Tribunal administratif.

Convention n° 2023T0016 « Prospectives démographique et économique dans le Dunkerquois »
Paraphes

MS

Insee  
CR



**Article 14 – Annexes**

Les annexes ci-dessous, jointes à la présente convention, ont valeur contractuelle.

Annexe 1 : annexe technique

Annexe 2 : annexe financière

Fait, en 3 exemplaires originaux,

À Lille, le 16 octobre 2023

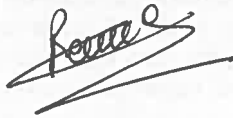
À Dunkerque, le 16 OCT. 2023

**Pour le Ministre de l'Économie, des Finances  
et de la Souveraineté industrielle et numérique**

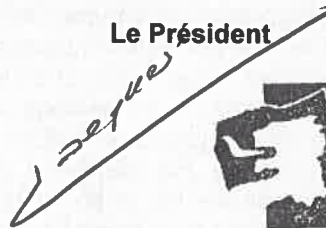
**Pour le Syndicat Mixte du Schéma de  
Cohérence Territoriale de la région Flandre-  
Dunkerque**

**La Directrice régionale de l'Insee Hauts-de-  
France**

**Le Président**



Mme Catherine RENNE



Mr Martial BEYAERT



## ANNEXE TECHNIQUE

### 1. Contenu et contours de l'étude

#### Contenu de l'étude

Dans un premier temps, l'étude permettra d'établir un constat de la situation démographique dans le Dunkerquois et ses alentours : quelle évolution de la population ? quel solde migratoire ? Une analyse rétrospective du marché du travail sera également réalisée : évolution de la population active, taux de chômage, navettes domicile-travail. Une bonne compréhension de la situation passée et actuelle aidera à la construction des hypothèses pour les scénarios de projection.

Dans un deuxième temps, avant de réaliser différentes simulations, une analyse des scénarios centraux de population et d'actifs permettra de mettre en avant les enjeux en cas d'augmentation forte de l'emploi. En effet, les scénarios centraux projettent une baisse de population active.

Les premières projections d'actifs, réalisées au niveau national en novembre 2022, ont rapidement mis en évidence un décalage entre les projections et l'évolution du nombre d'actifs. Ce décalage était en grande partie lié à la forte progression de l'apprentissage qui entraîne une forte augmentation du taux d'activité des moins de 25 ans. Dans le contexte additionnel de la réforme des retraites, le département de l'Insee en charge des projections au niveau national a mené pendant l'été un « exercice variantiel » pour actualiser les projections d'actifs. Cet exercice, mené dans des délais contraints permet de disposer de projections d'actifs plus en phase avec les évolutions probables des comportements d'activité dans les prochaines années, mais ne consiste en rien en une évaluation de l'impact de la réforme des retraites sur le nombre d'actifs. Ainsi, pour les projections d'actifs, la possibilité d'utiliser le scénario variantiel au lieu du tendanciel comme scénario de référence pourra être envisagée par les partenaires.

Enfin, afin d'éclairer sur les marges de manœuvre pour faire face à une potentielle création d'emplois, l'étude utilisera l'équation d'équilibrage de la population active suivante :

Variation de population active = Variation de l'emploi (au lieu de travail) + Variation du chômage – Variation du solde des navettes domicile-travail

Il conviendra de définir avec les partenaires une hypothèse de variation de l'emploi. Compte-tenu de cette hypothèse, plusieurs scénarios peuvent permettre de boucler l'équation d'équilibrage ci-dessous : variation du chômage (si possible en s'appuyant sur une comparaison entre les métiers en tension sur le territoire – source Dreetts – et les types d'emploi créés), variation du solde des navettes, voire la combinaison des deux. Si ces leviers ne sont pas suffisants, quelle hausse de la population active serait nécessaire et par conséquent quelle hausse de population ? En baissant le nombre de départs ? En augmentant les arrivées ? Quelle serait au final la hausse du nombre de ménages ?

#### Limites de l'étude

- Les créations d'emploi fourni par le SMSCoT Flandre-Dunkerque ne seront présentées que comme une hypothèse de travail et pas une validation par l'Insee de leur effectivité.
  - Cette approche ne tient que très partiellement compte de l'adéquation entre les formations de la population active et les emplois créés.
  - Les taux d'activité ne prennent pas en compte les effets de la conjoncture économique .
  - Dans le cas d'une hausse d'attractivité du territoire pour les actifs, cette étude ne permettra pas de répondre à beaucoup de questions sous-jacentes sur le profil des arrivants (en couple ? Avec des enfants ?) ou sur les logements nécessaires en fonction de l'offre de logement actuelle.
- Toutes les analyses seront présentées comme des simulations.

#### Champ de l'étude

Les créations d'emplois se situeraient dans le Scot de la région Flandre-Dunkerque. Cependant, il conviendra d'inclure dans l'analyse les territoires suivants du fait de liens existants entre le Dunkerquois et ces territoires. Seront ainsi étudiés également :

- le Scot Pays du Calais
- le Scot Flandre intérieure ;
- le Scot Pays de Saint-Omer ;
- le Scot du Boulonnais ;

– la Métropole Européenne de Lille.

## 2. Nature des livrables

L'étude sera publiée dans la ligne éditoriale de l'Insee dans la collection Insee Analyses Hauts-de-France (4 pages). Elle sera construite par les partenaires, selon un axe d'analyse partagé.

La publication de l'étude, prévue en mai 2024, s'accompagnera d'un communiqué de presse et de tweets sur le fil Twitter de l'Insee Hauts-de-France @InseeHdf, voire d'une vidéo.

## 3. Démarche et méthodologie

### Sources

L'étude articulera plusieurs investissements développés par les pôles de service de l'action régionale de l'Insee

- l'investissement méthodologique « Outil méthodologique de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves » (Omphale) 2022. Cet outil permet de réaliser des projections de population par âge et sexe pour chaque année jusque 2070 à partir d'hypothèses sur l'espérance de vie, la fécondité et les migrations. Il permet également de réaliser des projections d'actifs et de ménages selon les scénarios standards.
- l'investissement « Équilibrage rétrospectif et prospectif du marché du travail ». Cet outil permet de décomposer l'évolution de la population active (en rétrospectif et en prospectif) selon deux approches : une approche socio-démographique et une approche marché du travail.
- l'investissement « Projection de ménages » qui permet de réaliser des projections de ménages sur des scénarios à façon et propose également une analyse rétrospective.

Des sources complémentaires pourraient être ponctuellement mobilisées, en particulier le Recensement de la population (RP) afin de mieux cerner la situation du territoire. Ces analyses seront particulièrement utiles pour établir les hypothèses des différents scénarios de projection.

Le point de départ des projections étant 2018, ce millésime servira également pour établir le constat de la situation démographique.

### Scénarios / hypothèses

Plusieurs scénarios seront analysés.

Le scénario central d'Omphale des projections :

- de population en déclinant localement les évolutions nationales en termes de fécondité, mortalité et migrations, basées sur l'observation du passé récent ;
- d'actifs à partir des projections Omphale et des hypothèses d'évolution du taux d'activité réalisées au niveau national ;
- de ménages à partir des projections Omphale et d'hypothèses d'évolution sur les modes de cohabitation.

D'autres scénarios seront analysés sur la base de plusieurs hypothèses :

- une hypothèse quant aux créations d'emplois potentielles.

Cette hypothèse sera fournie pour le SMSCoT Flandre-Dunkerque et alimentera l'investissement « Équilibrage rétrospectif et prospectif du marché du travail ».

- des hypothèses sur l'évolution du taux de chômage, sur la variation du solde des navettes, voire la combinaison des deux

– des hypothèses sur une hausse de la population active liées à des arrivées d'actifs sur le territoire et donc une augmentation de la population

Ces hypothèses seront discutées lors des comités de pilotage.

### Zonage

L'analyse sera réalisée au niveau de chacun des sept territoires cités dans la partie « Champ de l'étude ». Compte-tenu de la problématique de l'étude, les analyses porteront principalement sur le Scot de la région Flandre-Dunkerque, les autres territoires seront étudiés pour leur lien avec le territoire d'intérêt.

## 4. Bibliographie

Convention n° 2023T0016 « Prospectives démographique et économique dans le Dunkerquois »  
Paraphes

Insee

SMSCoT Flandre-Dunkerque

MS

CR

Des études sont parues à partir d'Omphale 2022 :

- « Population des Hauts-de-France : 600 000 personnes en moins à l'horizon 2070 », Insee Analyses Hauts-de-France n° 143, novembre 2022
- « 68,1 millions d'habitants en 2070 : une population un peu plus nombreuse qu'en 2021, mais plus âgée », Insee Première n° 1881, novembre 2021.

Deux études avaient été réalisées à partir d'Omphale 2017 dans la région :

- « Population des Hauts-de-France : la région quitte le trio de tête à l'horizon 2050 », Insee Analyses Hauts-de-France n° 50, juin 2017 (à partir du scénario central),
- « 205 500 habitants en moins d'ici 2050 dans les Hauts-de-France », Insee Analyses Hauts-de-France n° 125, juillet 2021 (à partir du scénario de fécondité basse).

Enfin, 5 études ont été publiées à partir d'investissements dérivés d'Omphale 2017 : « 377 000 ménages supplémentaires à l'horizon 2050 », Insee Analyses Hauts-de-France n° 87, décembre 2018, en partenariat avec la Région, ainsi que des études régionales sur les projections de personnes âgées dépendantes, de besoins en service à la personne et d'élèves.

Différentes études traitent de la polarisation des villes et de la périurbanisation, en utilisant notamment le zonage en Aires d'attraction des villes :

- « Plus de neuf habitants des Hauts-de-France sur dix vivent dans une aire d'attraction des villes », Insee Analyses Hauts-de-France n° 113, octobre 2020
- « En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville », Insee Focus n° 211, octobre 2020
- « La périurbanisation s'étend sur l'espace rural », Insee Flash Centre-Val de Loire n° 43, avril 2021

Quatre études ont été publiées sur l'investissement « Équilibrage rétrospectif et prospectif du marché du travail » :

- « La croissance de la population active de moins en moins portée par le renouvellement des générations », Insee Analyses Centre-Val de Loire n°70, décembre 2020
- « Le marché du travail en Centre-Val de Loire : des dynamiques marquées par le tissu productif local et les échanges avec les régions voisines », Insee Analyses Centre-Val de Loire n°71, décembre 2020
- « La population active bretonne à l'horizon 2040 : une progression ralentie dans un contexte de vieillissement accru », Insee Analyses Bretagne n° 102, mars 2021
- « De 2006 à 2016, une croissance de la population active portée en Île-de-France par les seniors », Insee Analyses Île-de-France n°136, juillet 2021

## 5. Calendrier prévisionnel de réalisation

Étape	Échéance	Acteurs concernés
Réunion de lancement du projet	20 janvier 2023	Insee, SMSCoT Flandre-Dunkerque
Début de travaux : analyse rétrospective et scénario central d'Omphale	Février 2023	Insee
Exploitation et production des résultats – échanges avec les partenaires	Mars 2023	Insee, SMSCoT Flandre-Dunkerque
<b>Livraison des outils : « Équilibrage prospectif et rétrospectif du marché du travail » et « Projection de ménage »</b>	<b>Fin T2 2023 (date prévisionnelle)</b>	<b>Pôle de service de l'action régionale</b>
Début des travaux sur les investissements dérivés d'Omphale cités ci-dessus	Mai 2023 (si possibilité d'accéder à des résultats avant la livraison des investissements dérivés cités ci-dessus)	Insee
Réflexion sur l'hypothèse de créations d'emploi	Été 2023	SMSCoT Flandre-Dunkerque

Convention n° 2023T0016 « Prospectives démographique et économique dans le Dunkerquois »  
Paraphes

Insee  
SMSCoT Flandre-Dunkerque  
MB CR

Réflexion sur les hypothèses de l'équation d'équilibre : navettes et chômage	Septembre 2023 – Octobre 2023	Insee, SMSCoT Flandre-Dunkerque
Exploitation et production des résultats – échanges avec les partenaires	Octobre 2023 – Novembre 2023	Insee, SMSCoT Flandre-Dunkerque
Réunion de définition des angles et des messages	Décembre 2023	Insee, SMSCoT Flandre-Dunkerque
Rédaction de la publication	Janvier 2024	Insee, SMSCoT Flandre-Dunkerque
Relecture et validation par les partenaires	Février-mars 2024	Insee, SMSCoT Flandre-Dunkerque
Réalisation de la publication	Avril 2024	Insee
Mise en ligne de la publication	Mai 2024	Insee

Le calendrier sera adapté en fonction des dates de mises à dispositions des hypothèses fournies par le partenaire ainsi que de la disponibilité des investissements méthodologiques sur l'équilibre rétrospectif et prospectif du marché du travail et sur les projections de ménages (Cf. Tableau). À ce titre, les dates de livraison ci-dessus sont proposées à titre indicatif ; l'équipe projet de l'Insee n'a aucune possibilité d'action en cas de décalage de ces dernières.

Par ailleurs, même si les projections de ménages devraient être disponibles cet été, celles-ci ne pourront pas être diffusées avant une publication nationale du Service des données et études statistiques (SDES) du Ministère de la Transition écologique. En effet, les hypothèses concernant les évolutions à venir du nombre de personnes par ménage sont réalisées par le SDES et susceptibles d'être modifiées jusqu'à leur diffusion à ce jour programmée début 2024. L'Insee disposera de données provisoires pour avancer autant que possible dans ses travaux mais la diffusion de l'étude ne pourra intervenir avant la publication du SDES.

## ANNEXE FINANCIÈRE

Annexe financière de la convention n° 2023T0016  
Prospective démographique et économique dans le Dunkerquois

Tableau 1 – Détail des coûts engagés

Nature des dépenses	Insee				Valorisation en €	SMSCoT Flandre-Dunkerque			
	Nombre de jours*		Valorisation en €			Nombre de jours*		Valorisation en €	
	Cadre A+	Cadre A	Cadre B	Cadre A		Cadre A	Cadre B	Cadre A	Cadre B
<b>1 - Pilotage du partenariat</b>	1,0	12,0			8 816,80	2,0	8,0		7 110,40
<b>2 - Phase exploratoire (expression des besoins, définition du projet d'étude, recherches bibliographiques...)</b>		7,0	15,0		12 232,90		8,0		5 261,60
<b>3 - Réalisation et rédaction de l'étude (3a+3b+3c+3d)</b>		21,0	41,0		39 863,95		13,0	0,0	8 550,10
3a - Investissement méthodologique		3,0	6,0		5 024,70				0,00
3b - Traitement des données		6,0	19,0		13 609,60		5,0		3 288,50
3c - Analyse et rédaction (y compris rédaction en chef)		12,0	16,0		16 030,00		8,0		5 261,60
3d - Coûts liés au développement des outils et méthodes par les pôles de service de l'action régionale de l'Insee (15% de 3a+3b+3c)					5 199,65				
<b>4 - Réalisation de la publication (PAO en interne, mise en forme électronique...)</b>			4,0		2 034,40			0,0	0,00
<b>5 - Promotion - Communication (conférence publique, conférence de presse...)</b>	1,0	2,0	2,0		3 257,00		3,0		1 973,10
<b>Coûts internes (total 1 à 5)</b>	2,0	42,0	62,0		66 205,05	2,0	32,0	0,0	22 895,20
<b>Coûts externes (PAO externalisée, imprimeur, location de salles...)</b>									
<b>COÛT TOTAL</b>					66 205,05				22 895,20

\* valorisés aux tarifs parus au JO du 24 août 2023 (arrêté du 11 août 2023)

Tarif pour un jour de travail d'un administrateur (A+) : 924,40 €

Tarif pour un jour de travail des autres cadres A : 657,70 €

Tarif pour un jour de travail d'un cadre B : 508,60 €



Tableau 2 – Récapitulatif des coûts et contributions

Partenaires de la convention	Nombre de jours A+, A et B	Coûts totaux avant flux financier		Flux financier entre l'Insee et son partenaire (*)		Coûts totaux après flux financier		Contribution au total de l'opération
		en €	en €	en €	en €	en €	%	
Insee	106,0	66 205,05	-19 000,00	47 205,05	53%			
SMSCoT Flandre-Dunkerque	34,0	22 895,20	19 000,00	41 895,20	47%			
<b>Ensemble</b>	<b>140,0</b>	<b>89 100,25</b>	<b>0,00</b>	<b>89 100,25</b>	<b>100%</b>			



